

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 19 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 12/01/2023

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, M. Christian COLLET, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINE, M. Burim CERIMI, M. Hervé FEARN, M. Jacques VILLETTE, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Antoinette MAURER, M. Cristian GUERET

M. Roland MARTIN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 05/01/2023

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 14/01/2023

M. François LIERMIER représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 15/01/2023

Mme Marie-Elisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 19/01/2023

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 19/01/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous prie de vous asseoir. Merci bien. Je vais ouvrir cette séance du Conseil municipal, mais avant tout vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2023. J'ai eu l'occasion de le faire aux vœux samedi. Pour ceux que je n'aurais pas vus, je vous souhaite des vœux de bonheur, de santé, pour vous, vos proches, votre famille et aussi pour votre travail, pour ceux qui travaillent encore. Pour ceux qui sont à la retraite, une belle retraite et une année de plus de belle retraite.

Je vais procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel).

M. le Maire.- Le *quorum* est atteint, nous pouvons délibérer. Pour la désignation d'une ou d'un secrétaire de séance, Bertilla LE GOC est-elle d'accord ?

Mme LE GOC.- Oui.

M. le Maire.- Madame Bertilla LE GOC sera donc secrétaire de séance.

2. Maison de santé : point d'étape du projet

M. le Maire.- Je laisse la parole à Monsieur GILET pour un point d'étape sur la Maison de santé. Nous avons dit que nous reviendrions régulièrement sur ce projet, donc je lui laisse légitimement la parole.

M. GILET.- Bonsoir à tous. Je suis un tout petit peu gêné parce que Morgan l'infirmier devait être là, pour présenter et éventuellement répondre à certaines questions. Aujourd'hui, c'est son anniversaire et il n'avait pas prévu, mais on l'a emmené hors du territoire. Il m'a bien confirmé – comme je pense l'avoir évoqué avec certains d'entre vous, peut-être même d'ailleurs au dernier Conseil – qu'il y avait toujours, en ce moment, quatre médecins qui souhaitaient entrer dans cette Maison de santé.

Le Docteur PELLOUX qui reviendrait avec sa patientèle, le Docteur LECOMTE présent avec sa patientèle, mais aussi deux médecins. L'un fait des remplacements et aujourd'hui n'a pas de patientèle, et qui représenterait un potentiel intéressant, et puis un autre jeune médecin qui serait également intéressé pour venir s'installer dans la région.

Le point n'est pas aussi large que je l'aurais voulu. Des questions auraient pu être légitimes sur la dynamique, etc. Lorsque nous en avons rediscuté hier avec Morgan au téléphone, il est toujours content parce que cela correspond vraiment, encore une fois, à un groupe de médecins et de praticiens qui ont envie de travailler ensemble, ce qui est la base

d'une Maison de santé et qui peut-être faire défaut sur d'autres territoires dans lesquels il existe une volonté de faire une Maison de Santé mais où ce groupe n'existe pas.

Nous avons passé en délibération la dernière fois sur l'achat. Il est prévu très prochainement de rencontrer ce groupe avec le service urbanisme pour commencer à discuter d'éventuelles modalités de mise à disposition dans un avenir qui peut être relativement proche. Au moment où nous aurons acquis les locaux de la CPAM, il y aura un petit peu de désamiantage, mais comparé à ce qu'il y a sur certaines structures, ce n'est absolument rien du tout. Cela correspond encore une fois uniquement au revêtement de sols à certains endroits. Le budget est donc limité et surtout le temps pour réaliser ce désamiantage est relativement court.

Après, très rapidement, il va falloir nous mettre d'accord sur les modalités de mise à disposition pour voir comment financer l'aménagement de ce local. J'espère que dans les prochains mois, nous serons amenés à nous rencontrer. Peut-être pas uniquement au sein du Conseil d'ailleurs, mais peut-être en réunions de travail ou du moins de partage avec ce groupe auxquelles je pense que toutes les personnes intéressées dans cette assemblée seront conviées. Merci de votre attention.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Laurent, de ce point d'étape.

3. Points d'actualité

M. le Maire.- Nous allons pouvoir passer aux points d'actualité. Sur la question de l'environnement, le Pôle métropolitain organise à l'Agglo des ateliers-formation « Comprendre le changement climatique et questionner le rôle des collectivités » les 21 et 23 février de 18 heures à 21 heures ; le 25 février de 9 heures à midi ; le 28 février de 17 heures à 20 heures ; et le 02 mars de 18 heures à 21 heures. Si je ne me trompe pas, c'est aussi autour de la Fresque du climat. C'est cela, Charlotte ?

Mme LE GOUIC.- C'est cela.

M. le Maire.- Possibilité de s'inscrire dès ce soir, une fiche d'inscription sera à votre disposition, et possibilité de s'inscrire jusqu'au 06 février auprès d'Estelle ANAIMI – juste là-bas – de la Direction Générale des Services. Vous pouvez faire passer, Magali, oui.

Sur la culture, la programmation de janvier à juin de la BIMAG. Vous l'avez reçue dans les dossiers, je la pique à mon voisin. Deux temps forts : le 20 janvier – c'est-à-dire demain – conférence sur les effets spéciaux avec Thomas MARTIN, vidéaste spécialisé, et vendredi 10 mars – un petit peu plus loin – concert acoustique électro dub de ToM et JiM, un genre de musique qui mêle le reggae jamaïquain et l'électro.

Deux ateliers d'écriture de chansons pour les enfants seront organisés par JiM les 08 mars et 05 avril à 15 heures, ateliers aussi sur inscription. Le 26 avril, rencontre avec l'auteur et illustrateur de BD, Cyrille POMÈS. Il travaille régulièrement en tant que reporter BD

pour La Revue Dessinée, Arte, et Amnesty International, plus de nombreuses participations à des albums collectifs, à des travaux de commande pour l'illustration et l'animation, et des carnets réalisés lors de plusieurs voyages en Asie et au Moyen-Orient. L'ACBD, Association des Critiques et journalistes de Bande Dessinée lui a décerné son prix Jeunesse ACBD 2019 pour Le fils de l'Ursari.

Au niveau des évènements, le 11 mars, c'est le retour de la Gratifieria à la HALLE EN VERRE, très appréciée. Le 1^{er} avril – et ce n'est pas une blague – une chasse aux œufs et le 13 mai, retour d'Ambilly en fête qui avait été suspendu, comme vous le savez, pendant toute la période covid. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir refaire cette manifestation qui était très appréciée.

Participation citoyenne le 1^{er} février de 14 heures à 18 heures à l'École de la Fraternité. Les enfants dès six ans et les adultes sont invités à participer à un atelier ludique de co-conception de la future aire de jeux à côté de l'École de la Fraternité, atelier sur inscription.

Nous allons bientôt lancer une commission sur l'urgence climatique avec une réunion publique qui se tiendra normalement aux alentours de début février. C'est ce que nous avons dit. Cette première réunion publique aura aussi pour but de mettre en avant ceux qui pourraient potentiellement participer à cette commission. Nous reviendrons devant le Conseil municipal le 09 mars pour délibérer sur la création de cette commission urgence climatique avec la volonté d'avoir vraisemblablement des élus parties prenantes de cette commission, mais bien au-delà avec une commission extramunicipale, pour se donner une feuille de route sur ces sujets d'urgence climatique qui nous touchent particulièrement et que nous avons déjà inclus en grande partie à travers des options sur notre budget de cette année. Ce groupe sera d'ailleurs co-dirigé et co-présidé vraisemblablement par Laurent GILET et Charlotte LE GOUIC, ici présents.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. le Maire.- Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 08 décembre 2022. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ?

Nous allons donc pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

Le procès-verbal du 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

5. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Compte-rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. 15 décisions ont été prises depuis ce dernier Conseil municipal.

Une décision sur l'attribution d'un marché public de bureau de contrôle pour la construction de la cuisine centrale et la reconstruction du réfectoire de l'École de la Paix, deux sujets qui nous mobilisent particulièrement. Décision sur l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif d'AMBILLY. Une autre décision sur la cuisine centrale avec les démolition et reconstruction du restaurant du groupe scolaire de la Paix et normalisation du lancement de concours. Une attribution de marché public de bureau de contrôle avec la réhabilitation encore du complexe sportif Lucien VEYRAT. Encore une autre décision, sur le même sujet globalement, autour de la réhabilitation du complexe Lucien VEYRAT. Une décision autour d'un mandat de conseil et assistance et procuration à l'étude CMS GENÈVE contre le refus d'exonération par l'administration fiscale de la taxation des terrains Communaux. Nous sommes donc toujours dans notre processus de la contester.

Attribution du marché public de coordinateur SPS, construction de la cuisine centrale et reconstruction du réfectoire de la Paix, encore. Contrat d'occupation précaire à un particulier pour un appartement studio situé au 12 rue des Négociants, mise à disposition de dépannage temporaire d'un logement. Un autre contrat d'occupation précaire avec l'établissement Transports Publics Genevois, les TPG, pour un garage double au 14 rue Pasteur avec une opération de valorisation du patrimoine communal. Une décision sur le contrat d'occupation précaire à un particulier pour un garage au 50 rue de Genève, copropriété 50-52 rue de Genève avec une opération aussi de valorisation du patrimoine communal.

Un contrat d'occupation précaire – autre décision – avec un particulier pour un local nu au 40 rue de Genève, copropriété « La Maison Moderne », opération de valorisation aussi du patrimoine communal. Contrat d'occupation précaire avec un particulier pour un appartement de type F3, copropriété 13 rue Jean Moulin. Contrat d'occupation précaire avec deux particuliers pour une maison d'habitation de type 7 au 11 rue Émile Zola, opération de valorisation du patrimoine communal aussi. Contrat d'occupation précaire avec un particulier pour un appartement de type F3 – c'est le même logement – 13 rue Jean Moulin. Puis un contrat d'occupation précaire avec l'association « le Repair Café de la YAUTE » – cela pourrait s'appeler « le repaire » aussi, au sens des pirates – pour un local au 41 rue Jean Jaurès. C'est le bar du parc. Opération de valorisation du patrimoine communal dans un cadre associatif.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces décisions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux délibérations.

(Aucune remarque, aucune question)

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°001-2023 : Règlement intérieur du Conseil municipal – modifications

(Présentation du projet de délibération par Mme BAUER – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous avons mis à l'ordre du jour une première délibération, qui nous est arrivée le jour d'envoi du Conseil par l'opposition, sur la modification du règlement intérieur. Je vais laisser Madame BAUER la présenter.

Mme BAUER.- Merci. Bonsoir à tous. J'en profite pour souhaiter aussi mes vœux à l'ensemble de la majorité que je n'ai pas vu avant ce soir.

(Mme BAUER donne lecture de la délibération)

Mme BAUER.- Vous avez deux pièces jointes, et je pense que vous en avez pris connaissance aussi. Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Je vais vous faire part très rapidement de mon...

Mme BAUER.- Si vous avez des questions, oui.

M. le Maire.- Je vous remercie. La délibération ne me dérange pas en tant que telle, et nous l'avons mise légitimement à l'ordre du jour puisque c'est le cadre légal qui nous l'impose. Par ailleurs, je vais proposer l'ajournement de cette délibération parce qu'il existe deux options. Je peux faire voter en bloc ma majorité pour rejeter cette délibération, ce qui est tout à fait possible. Nous en avons largement le pouvoir, mais je ne veux pas donner du grain à moudre à vos réflexions à mon égard.

Nous devons nous-mêmes faire une modification du règlement intérieur suite aux dernières dispositions légales – nous devons simplement les inclure – mais suite aussi à certains questionnements tout à fait positifs que vous pouvez avoir, sur la place d'expression notamment. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de discuter sur la page Facebook, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur cette question, mais je pense que nous avons besoin d'un lieu de travail et pas simplement du théâtre du Conseil municipal pour avoir ces positions.

Je propose donc l'ajournement de cette délibération. Pas pour la renvoyer aux calendes grecques, mais pour travailler sérieusement sur une délibération qui puisse être faite, non pas au dernier moment, qui puisse aussi ne pas être simplement rejetée par la majorité – comme je vous le dis, nous avons le pouvoir de la rejeter ce soir, mais je pense que ce serait brutal et que ce ne serait pas utile – et de constituer un groupe de travail autour de Madame BESSON, assistante de direction. Elle coordonne à nos côtés à la Direction générale, autour du groupe qui travaille depuis un moment sur la relecture des procès-verbaux et qui

peut tout à fait travailler – et je leur demanderai de faire ce travail – autour de la révision du règlement intérieur.

Il y a des modifications que nous devons faire dans un cadre légal très précis, que nous devons porter du législatif jusqu'au cadre réglementaire, et il me semble qu'il n'est pas tout à fait adéquat de le faire ici de cette manière. Je reprends donc la main sur cet ordre du jour, si vous me le permettez, sans vouloir exclure totalement cela, mais en disant que nous avons besoin d'un temps de travail et que nous allons pouvoir le porter à travers un groupe de travail très rapidement.

Mme BAUER.- Bien. Nous en prenons bonne note, merci.

M. le Maire.- Je vous propose donc d'ajourner cette délibération.

(Il est procédé au vote concernant la décision d'ajournement de la délibération)

La délibération n°001-2023 est ajournée. Le projet de délibération est annexé au procès-verbal.

M. le Maire.- Je l'aurai donc fait voter formellement. Ce sera délibéré de cette manière, mais le Conseil municipal est souverain en la matière. Madame BESSON enverra rapidement aux membres de la minorité un e-mail pour que vous soyez, je pense, deux et nous trois de notre côté, plus moi. Je pense que, dans un premier temps, je ne participerai pas à ces réunions sur le règlement intérieur pour ne pas crisper et pour qu'il y ait un travail efficace. Je vous remercie.

(La délibération étant ajournée, la numérotation des délibérations suivantes évolue).

N°001-2023 : Projet urbain Étoile Annemasse-Genève – Pacte politique de solidarité entre Annemasse Agglomération et les Communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand – Approbation de l'avenant n°2

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET - Délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à mon adjoint, Monsieur SICLET.

M. SICLET.- Merci, Monsieur MATHELIER. Bonsoir à tous. Je ne vais pas revenir sur toute l'histoire du projet de la ZAC Étoile. Je pense que maintenant tous les conseillers municipaux ont bien les tenants et les aboutissants de ce projet. Nous allons simplement faire un *focus* sur le point de cette délibération.

Il s'agit de faire un avenant au traité de concession afin que les communes participent ensemble au budget de la ZAC, étant donné qu'il existe un déficit prévisionnel en fin d'opération. Pour économiser des frais financiers, les communes – c'est-à-dire AMBILLY, VILLE-LA-GRAND, ANNEMASSE, solidaires entre elles, et l'Agglo – souhaitent apporter des sommes au budget, pour éviter des frais financiers futurs.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- J'ai un complément. Nous l'avions prévu, je ne te prends pas à défaut. J'ai très clairement dit à l'Agglomération – Laurent GILET et Guillaume SICLET étaient présents avec moi dans ces réunions – qu'il y a une difficulté toute comptable sur la comptabilisation de ce que l'on appelle aujourd'hui, un peu vulgairement peut-être, le déficit de la ZAC. Le mot déficit est toujours un petit peu délicat, parce que c'est plutôt une participation aux investissements ce genre de choses, mais le mot déficit était le mot utilisé.

Nous sommes en train de travailler avec le comptable public – un peu rigide sur l'affaire – mais aussi avec l'Agglomération, puisque nous avons eu la mauvaise surprise de recevoir l'information que cet argent devrait être prélevé en fonctionnement. Ce qui n'a jamais été le cas dans nos discussions préalables. Je l'ai dit à de nombreuses reprises : « Nous ne paierons pas un centime en fonctionnement ». Pour nous, c'est de l'investissement. Si le comptable public continue à penser que d'avoir un grand projet comme celui-ci relève du fonctionnement plutôt que de l'investissement, c'est qu'il a une vision rétrécie – je le dis très clairement – de ce que peut être la construction d'un nouveau quartier dans une commune.

Nous sommes prêts à payer tout le fonctionnement que l'on veut à partir du moment où le quartier est livré, mais quand des équipements publics sont livrés à un moment précis et que nous les récupérons – puisque c'est bien la démarche et comme cela que nous avons instruit cette idée – à partir du moment où nous anticipons le paiement d'un déficit ou que nous payons le déficit à la fin, nous récupérons de l'équipement public. Équipement public qui, si nous l'avions fait nous-mêmes, aurait été pris sur du budget d'investissement.

Si l'on nous avait dit : « AMBILLY, payez vos équipements publics », nous aurions payé en investissements. Donc, cette vision rétrécie de l'instrument comptable m'agace passablement et nous l'avons dit. Annemasse- Agglomération est solidaire de nous sur cette affaire. VILLE-LA-GRAND et ANNEMASSE aussi. Pour autant, la situation n'est pas totalement réglée. Il existe des possibilités, notamment sur l'utilisation du fonds de concours qui permettraient déjà de sortir de cette logique de déficit et de dire : « La commune d'AMBILLY concourt à la construction de la ZAC Étoile ». Ce qui est un discours différent dans les faits, mais aussi dans la forme.

À partir du moment où nous aurons validé cette délibération – qui a attrait, plus ou moins puisque l'avenant ne dit pas, sauf à la fin, qu'il faut que ce soit pris en investissement – j'ai demandé à ce que nous ayons une position claire après ce Conseil municipal avec une lettre envoyée au comptable public et à l'Agglomération pour rappeler ce que je viens de dire ici, oralement. Nous ne paierons pas un centime en fonctionnement alors que, dès le départ, nous étions sur une stratégie en investissement.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°001-2023 est adoptée à l'unanimité avec 5 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD et Mme BATAILLEY).

FINANCES

N°002-2023 : Débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous allons aborder le débat d'orientation budgétaire que j'ai eu l'occasion de présenter en Commission Finances. Je vais présenter le rapport d'orientation budgétaire en commençant peut-être par le commencement, sur la fiscalité locale. Je précise que cette année, nous n'augmenterons pas les taxes locales. Nous ne les augmenterons pas en 2023. Les bases augmentent déjà cette année, c'est-à-dire les bases du calcul de la fiscalité locale fait par l'État. Les habitants auront l'impression que les impôts ont augmenté, ce qui est la réalité, mais ce n'est pas la commune qui aura bougé son taux.

Pourquoi n'augmentons-nous pas les impôts cette année ? Pour une raison assez simple, c'est que nous avons encore largement de l'excédent. Il pourrait y avoir le phénomène d'être attaqué comme étant un budget insincère en allant chercher des recettes alors que nous en avons encore. Le mécanisme est un peu un piège parce que nous savons que lorsque nous devons financer cette année – c'est ce que nous allons faire largement – les grands investissements, nous allons prendre sur notre trésorerie, ce que nous avons en stock de trésorerie. Mais, emprunter cette année n'aurait pas été possible. Cela aurait très largement déséquilibré notre budget en investissement alors que nous avons encore un gros excédent qui nous permet d'investir.

La mécanique comptable à ce niveau est assez fatale et reporte un certain nombre d'éléments un peu plus tard. Nous devons plutôt travailler sur trois, quatre, cinq ou dix ans suivant les projets, pour pouvoir mettre à niveau notre besoin de financement, la fiscalité qui nous permet de lever les emprunts, et les emprunts que nous aurions à contracter de manière tout à fait correcte à l'égard des projets que nous porterions.

Pour autant je le dis : « Cette année 2023 va être une année fondamentale pour parler fiscalité ». Je pense que nous serons amenés à montrer la qualité des projets, et à s'exposer aussi sur les coûts des projets aujourd'hui qui sont des coûts largement plus élevés qu'il y a quelques années en arrière. L'ouverture des prix nous montre que nous sommes davantage vers plus 20 % voire 40 % suivant certains lots. Et systématiquement, quand vous devez financer des grands projets – et nous ne finançons pas un projet ostentatoire – c'est 15 millions pour une école comme la Fraternité, c'est plusieurs millions pour un stade, c'est une cuisine centrale. Ce sont des projets utiles pour la commune et il sera sûrement nécessaire,

pour pouvoir rembourser les annuités et les intérêts, d'augmenter les impôts sans quoi les banques jugeront que notre capacité de remboursement ne serait pas satisfaisante.

Nous sommes pris un peu en étau sur cette affaire. Normalement, 2026-2027 devrait être à nouveau la rentrée dans la trésorerie, à travers la signature de la deuxième tranche des Communaux d'AMBILLY, d'argent qui rentrerait pour la location. Ce n'est pas si évident que cela et il risque d'y avoir un creux vers 2024, 2025, 2026. Mais sachant que 2025 et 2026 seront normalement des années où il y aura peu d'investissements car ce sont des années préélectorales ou en pleines élections. Les investissements ne peuvent donc être faits s'ils n'ont pas été lancés avant.

Donc globalement, la zone « tendue » sur ces questions budgétaires – pas pour la capacité de remboursement après, je pense qu'il n'y a pas de problèmes particuliers – ce sera l'année 2024. Nous devons donc faire preuve de beaucoup de pédagogie et d'explications sur cela, sachant quand même que la commune d'AMBILLY est l'une des communes dans lesquelles il y a le moins de taxes foncières et que tous les habitants, l'année prochaine, ne paieront plus de taxe d'habitation.

Additionnons à cela la structuration financière des ménages. Certes, il faut protéger, et c'est aussi cette année que nous le ferons sur un calcul fin et sur des régimes plutôt dérogatoires pour ceux qui auraient des problèmes à payer l'impôt. Notamment sur des ménages travaillant en France, il existe quelques possibilités de protéger ceux qui ont des propriétés anciennes et qui sont à la retraite avec de petites retraites, mais aussi demander plus de solidarité à l'égard de ceux qui ont la chance d'avoir vu leur salaire augmenter en ne faisant rien d'autre que de se lever le matin en travaillant de l'autre côté de la frontière. Et j'en fais partie. Je pense que nous devons contribuer davantage aux grands investissements et aux grands projets de la commune.

C'est pour cela que je pense que l'année prochaine, sauf quelque chose qui nous dirait le contraire, nous serons amenés à augmenter la taxe foncière. Mais, toujours en rapport à des projets très précis.

Sur les dépenses de fonctionnement et la rigidité des dépenses, certaines charges de gestion augmentent, principalement à cause de l'augmentation des prix des denrées et de l'énergie. C'est parce que nous avons été prudents. Si nous regardons les indicateurs trois semaines en arrière, le gaz est revenu au même tarif qu'il y a un an, avant la crise et avant la guerre en Ukraine.

Le problème est que c'est très volatile. Se dire aujourd'hui que tout va bien dans le meilleur des mondes et que mieux vaut rabaisser le budget serait une erreur. Il faudrait voter du budget supplémentaire parce que nous ne savons pas comment le conflit va continuer. Il existe des stratégies européennes macro-économiques, que nous ne maîtrisons pas toutes non plus, sur la volonté de plus d'indépendance énergétique de l'Europe. En attendant, tout cela est très volatile et nous avons des bâtiments publics à faire chauffer. Certes, nous pouvons peut-être baisser la température dans un bâtiment public comme celui-là, mais quand vous devez faire la cuisine à midi, vous ne pouvez pas dire : « Nous allons réduire l'énergie

pour faire à manger pour les enfants ». Et nous savons que ce sont de gros postes énergétiques.

Ce que je veux dire par là est que mieux vaut être prudent, quitte à dire après que nous avons plutôt bien géré, non seulement avec cette saine prudence mais avec anticipation.

Les dépenses de personnel sont un peu au-dessus de 50 % des charges totales. Cela demeure assez élevé. Nous sommes une petite commune, mais avec beaucoup de besoins aussi. Comme je le dis toujours : si l'on pense que c'est assez élevé, il faut me dire à quel endroit il faut enlever sans « tuer » le service public. C'est la première chose. Deuxièmement, faut-il ou pas agir pour plus de solidarité dans nos services en revalorisant les petits salaires ? C'est ce que nous avons fait puisque nous améliorons les régimes indemnitaires, notamment pour ceux qui sont le plus en difficulté. C'est bien pour ceux qui vont voir leur salaire amélioré, mais c'est aussi pour pouvoir les conserver dans notre collectivité et pouvoir recruter quand nous en avons besoin. Aujourd'hui, recruter dans certains services n'est pas évident non plus, et la situation des fonctionnaires territoriaux – des fonctionnaires en général – est relativement difficile dans nos contrées, comme vous le savez.

Pour autant, « le taux de rigidité » de nos dépenses de fonctionnement est en légère baisse. « Le taux de rigidité » correspond à ce que vous ne pourriez pas compresser. Payer le personnel, par exemple, constitue des dépenses globalement incompressibles. Elles peuvent baisser parce que des personnes qui partent en maladie ou partent, mais globalement, ce sont des charges incompressibles. Le mot « charge » d'ailleurs n'est pas très bon sur cette affaire. Nos agents sont plus une chance qu'une charge, mais au niveau budgétaire, on peut le dire de cette manière.

Notre « taux de rigidité » a été aussi un peu augmenté cette année – il aurait pu être plus bas – par le poste de l'énergie. Comme je vous le disais aujourd'hui, il est plutôt dans ce que l'on peut nommer une dépense conjoncturelle – c'est-à-dire que nous augmentons le cadre conjoncturel de cette dépense – mais pourrait devenir une dépense structurelle si l'année prochaine ou l'année d'après, le coût de l'énergie n'est pas revenu au niveau normal. À ce moment-là, vous réaugmentez « le taux de rigidité » de vos dépenses de fonctionnement. J'espère n'avoir pas été trop technique.

Concernant l'équilibre budgétaire et l'investissement, bien évidemment l'équilibre budgétaire est préservé tant en fonctionnement qu'en investissement. D'importants reports en investissement et en fonctionnement nous permettent d'assurer l'équilibre. Tout cela parce que certaines choses n'ont pas été réalisées, notamment en investissement. Nous avons mis la pédale douce sur certains investissements, vous l'imaginez bien, et c'est normal. D'autres sont plus longs parce que nous ne trouvons pas les sociétés, ce qui n'est pas forcément évident, ou que les marchés publics peuvent être infructueux. Parfois cela prend simplement plus de temps, notamment dans le processus démocratique. Je pense que c'est la chance de tout le monde et il faut pouvoir le dire de cette manière.

En fonctionnement, tout simplement, nous avons bien géré. Les services avaient à cœur de bien gérer leur budget et même de faire attention à ne pas prendre tout le budget.

Par ailleurs, je ne suis pas quelqu'un qui fait des coupes sombres budgétaires. Ce n'est pas parce que vous aviez 100 000 euros et que vous en avez dépensé 80 000, que l'année d'après, on dira : « C'est 80 000 euros ». Cela se discute avec les services selon les besoins, et nous pouvons avoir aussi des projets qui peuvent être financés et qui apparaissent sur le budget de fonctionnement.

Nous avons par contre mis un haut niveau d'investissement à l'égard de nos recettes parce que nous avons encore d'importantes recettes en investissements. Nous avons mis ce qui nous paraissait en tout cas avancé, vous le voyez à travers les décisions qui ont été prises, à hauteur de 16 millions d'euros. Cela correspond au financement de projets politiques de grande envergure. J'insiste là-dessus puisque nous avons une commune qui va évoluer aussi vers plus de services publics.

Nous n'aurons plus cette année « d'effet ciseaux » qui apparaît lorsque vous perdez en capacité de rembourser. Cela fait comme cela sur les courbes. J'essaie d'être le plus illustratif possible. Vous avez plus à rembourser que ce que vous avez comme recettes. Globalement, nous avons limité – grâce à une meilleure épargne brute et épargne nette, et en tout cas pour cette année 2023 – « l'effet ciseaux » qui peut être dramatique puisque cela veut dire que vous devez aller chercher d'autres sources de financement. Si nous avons maintenu le cap qui était plutôt celui de l'année dernière, il est à peu près sûr que nous aurions augmenté les impôts. Vous avez plusieurs leviers : augmenter les impôts ou baisser les dépenses structurelles. Mais, je vous l'ai dit, « un taux de rigidité » reste quand même important dans les collectivités.

Nous avons ensuite un nouveau Règlement Budgétaire et Financier – le RBF que nous verrons un peu plus tard – qui nous permettra de passer de la comptabilité dite M14 à M57. Cela améliore – je le redirai, mais nous l'avons déjà dit dans un Conseil municipal – ce que l'on appelle la fongibilité des crédits, c'est-à-dire le passage de crédit d'une ligne à l'autre sans avoir à faire de décisions modificatives ou de budgets supplémentaires qui sont parfois très lourds à porter.

Voilà globalement pour ce débat d'orientation budgétaire et ce rapport d'orientation budgétaire. Vous avez bien sûr l'ensemble du document. Cela reste un document assez technique, mais que nous voulons assez clair et synthétique. Je suis passé rapidement, juste avec quelques allusions, sur les données macro-économiques situées au niveau mondial et européen, mais aussi dans le contexte français. Rien ne dit par exemple que ce mois-ci nous n'aurons pas un ralentissement de la croissance lié à la réforme des retraites et aux différentes grèves. Il y a aussi des contextes, le Maire doit faire avec, où il n'est pas forcément possible de manœuvrer autrement qu'à travers ces contextes budgétaires.

Vous avez un rapport assez complet qui a été porté en Commission Finances. J'ai fait en sorte de vous en faire la présentation la plus rapide et la plus synthétique possible, mais en même temps la plus précise possible. Vous avez aussi dans ce rapport – peut-être à titre de compréhension sur l'endettement de la commune – un encours de la dette très faible. Nous sommes à 2 941 000 euros d'encours de la dette, ce qui fait que nous avons une capacité de remboursement – alors que le seuil d'alerte généralement est à 12 années de

remboursement – nous sommes à 5,5 années. Il faudrait 5,5 années pour désendetter la commune ce qui n'est pas grand-chose. Et bien sûr, notre dette baisse puisque nous n'avons pas contracté d'emprunts, depuis 2015 si ma mémoire est bonne.

Peut-être encore un dernier point sur l'aperçu des investissements qui seront portés par la commune avec une liste qui n'est pas forcément exhaustive. Le stade, à hauteur de 2 833 000 euros. Bien sûr, il y a encore des cadres estimatifs puisque nous allons rentrer en phase APS – avant-projet sommaire, c'est cela ? – avec un peu plus de précisions.

L'aménagement des quartiers à travers la voirie, les quartiers 4 et 5, qui sont les quartiers dans lesquels nous avons largement fait les concertations.

Le renouvellement du matériel informatique et la sonorisation du Conseil municipal. Cela paraît plus anecdotique dans un budget, quoique malgré tout 147 000 euros. Le matériel informatique coûte vite cher lorsqu'on prend du matériel de qualité, plus la maintenance qui l'accompagne.

Les fenêtres de l'École de la Paix pour une meilleure isolation. Généralement, nous avons peu de problèmes de canicule, les problèmes arrivaient plutôt fin juin, début juillet. Mais cette année, les enfants ont déjà énormément souffert au mois de mai. Ces bâtiments sont relativement anciens, même si l'École de la Paix est peut-être moins ancienne que l'École de la Fraternité. Il est évident que ce ne sont pas des bâtiments qui ont une thermique de grande qualité par rapport à ce que nous devrions avoir.

La réhabilitation du pont de Pierre-à-Bochet. Ce sont des parties qui comportent notamment beaucoup d'études. Études aussi sur la réhabilitation du gymnase et celle de l'École de la Fraternité. Nous avançons dessus, et il y a déjà une part conséquente de budget allouée cette année à hauteur de 1 300 000 euros.

Des remboursements d'emprunt à hauteur de 259 000 euros. Des immobilisations incorporelles – études, logiciels, etc. – à hauteur de 124 000 euros. Des opérations patrimoniales avec legs d'appartements, des voitures, des intégrations et des fins de portage à hauteur de 1 882 000 euros.

La cuisine centrale, un projet phare aussi de la commune pour 1 233 000 euros. Le bâtiment périscolaire à hauteur de 662 000 euros cette année. Ce ne sont pas les budgets totaux. Ce sont des budgets pour cette année 2023, et non les budgets finaux.

L'aménagement de la voie douce, la Maison CAPOLO, juste derrière, à hauteur de 170 000 euros. Le réaménagement de la rue des Bellosses qui est largement entamé et qui se fait avec Gaillard. L'aménagement et l'acquisition d'un local petite enfance rue de la Treille pour 410 000 euros. Les acquisitions foncières multiples : la CPAM dont parlait l'Adjoint Laurent GILET tout à l'heure, le garage SPEEDY et des box rue de Genève.

Voilà ce que je pouvais vous donner pour être le plus précis possible, en vous rappelant encore que ces documents ont été vus en Commission Finances. La semaine dernière, je crois ? C'est bien cela.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame BAUER.

Mme BAUER.- Je prends la parole, merci. Tout d'abord sur la forme, nous tenions vraiment à féliciter les services municipaux pour la clarté du document, la précision, sans commune mesure avec le rapport d'orientation budgétaire en début de mandat.

Néanmoins, la trajectoire financière communale nous paraît inquiétante. En section de fonctionnement, il est clair que malgré la situation favorable de la commune par rapport à une autre collectivité *lambda* – les loyers des terrains Communaux, les fonds frontaliers– les comptes sont de plus en plus difficiles à équilibrer. Nous vivons sur nos réserves avec un déficit, hors reprise des excédents antérieurs, de 726 000 euros.

Concernant la section d'investissements, nous constatons que le produit de la vente des Communaux sera entièrement consommé au terme de l'année prochaine, à peu de choses près, après seulement quelques années, alors que de nombreux grands projets restent encore à réaliser. Il est certain que les marges de manœuvre en 2023 sont limitées car elles sont l'aboutissement des choix faits depuis 15 ans, mais nous n'allons pas pointer ligne à ligne les choix que nous n'aurions pas faits. Nous ne sommes pas opposés à tous les projets, comme les fenêtres des écoles que vous venez de mentionner juste à l'instant, mais nous ne souscrivons pas par exemple au projet retenu par la ZAC Étoile, la solution des locaux de la CPAM en place de la maison PICTET pour la future Maison de santé, ou la volonté de changer la localisation de la troisième école. Une réhabilitation du stade pour près de 3 millions d'euros nous apparaît peu souhaitable aujourd'hui, considérant les incertitudes actuelles.

Par ailleurs, anticipant les réactions et sachant que les comptes 2022 ne sont pas vraiment arrêtés, nous ne sommes pas en situation de bâtir en quelques jours un projet alternatif. Nous avons pris connaissance de ce document début janvier, juste pour rappel. Nous voterons donc contre ce projet de budget en raison de nos inquiétudes pour l'avenir et juste pour cela. Je vous remercie.

M. le Maire.- J'aurai l'occasion de répondre point à point à tout ce que vous dites, mais je vais d'abord laisser la parole à Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Vous parlez du complexe sportif et vous dites que vous ne l'auriez pas fait, ou que vous l'auriez fait mais à quel niveau ? Je ne comprends pas votre opposition ou votre abstention à ce projet-là. Nous avons – nous en reparlerons peut-être plus tard au moment de la subvention – 664 licenciés en football et 84 licenciés en athlétisme. Nous avons encore le football féminin qui joue là-bas sur un seul petit terrain, le terrain d'honneur. Ils n'ont pas le droit de jouer sur le stabilisé qui est progressivement interdit. Donc, à part courir un danger ou risquer des accidents pour ces petits enfants, je ne vois pas comment nous pourrions ne pas faire le complexe sportif. Je

voudrais juste connaître votre opinion là-dessus et ce que vous pensez faire si ce n'est pas ce complexe sportif. Où auriez-vous mis l'argent ?

Mme BAUER.- Ce n'est pas une opposition formelle à ne pas faire ou ne pas rénover. Pas du tout.

M. MIHOUBI.- Hors micro

Mme BAUER.- Non, je vais vous le relire. Nous émettons simplement des incertitudes sur ces dépenses par rapport à d'autres engagements et d'autres projets qui ne sont absolument pas terminés. C'est juste cela. Ce sont seulement des incertitudes ou des prises de dépenses qui nous paraissent dangereuses.

M. MIHOUBI.- Je vous retourne la question. Vous dites que ce sont des prises dangereuses. Qu'auriez-vous fait avec ce complexe sportif aujourd'hui qui est dangereux pour les enfants ? Sachant que nous sommes en train de travailler pour essayer d'autofinancer ce complexe sportif. Nous en avons assez parlé, et nous essayons de travailler là-dessus. Moi je voudrais savoir, si vous avez une incertitude, où auriez-vous mis cet argent-là ? Pourquoi ce complexe sportif vous pose-t-il problème ou crée-t-il une incertitude ?

Je parle du complexe sportif. Tout le reste, vous avez des incertitudes, vous ne faites pas ci ou cela, et vous êtes d'accord pour changer des fenêtres. Moi, je ne suis pas trop favorable au changement des fenêtres uniquement pour avoir une insonorisation. Jeter 100 000 euros comme cela alors que les fenêtres sont déjà en double vitrage. Certes, c'est pour le confort des enfants, mais là on parle de la sécurité de l'enfant au niveau du complexe sportif. Donc, où voulez-vous mettre cet argent si vous ne le mettez pas dans le complexe sportif ?

M. GILET.- Pour revenir un peu sur la Maison PICTET. Effectivement, vous aviez déjà fait cette remarque. Sauf erreur de ma part, les professionnels trouvent que le local de la CPAM est plus grand, avec un parking, et dans un contexte beaucoup plus agréable. Effectivement, c'était une option. En plus, la Maison PICTET est en étage. Symboliquement, effectivement, y faire une nouvelle mairie a aussi une certaine... pas prestance, je ne sais pas, mais cela constitue un certain symbole. Effectivement, il y avait des idées : l'ancien hôpital, la Maison PICTET, si cela restait toujours dans le domaine de la santé. C'est une question de choix. Ce sont des choix différents et il y a des options à choisir.

Après, voter contre parce que c'est une option que je n'aurais peut-être pas choisie, et si les seuls arguments sont de se dire : « J'aurais choisi autre chose » ... À la rigueur, dire pourquoi ce n'est pas bon. Et là effectivement, quand ce n'est pas bon, il faut être contre. Par contre, quand il s'agit juste de deux options différentes, peut-être ne pas voter toujours contre mais se dire : « On s'abstient ». Il y a peut-être d'autres choses qui font que vous votez vraiment contre, mais j'avoue aussi que j'aurais bien aimé – c'est un peu ce que disait Abdelkrim – savoir ce qui n'est pas bon et ce que vous considérez comme étant faux.

Des incertitudes, nous en avons globalement sur tout. Tous les projets que nous lançons, nous espérons qu'ils vont être bons. Il y a des incertitudes et c'est normal de prendre un minimum de risques. Si on ne prend pas de risques, on ne fait rien.

L'idéal est de se dire : « Ceci et cela, nous sommes contre. Pour le reste, advienne qui vaille ». Globalement comme on vote pour tout, je pourrais comprendre que vous votiez contre. Mais, si vous pouviez être plus clairs sur ce que vous n'aimez pas, sur ce que vous ne voulez pas, et sur ce que vous auriez mis à la place... Il y a peut-être l'argument selon lequel vous n'avez pas eu des mois et des semaines pour travailler ce budget comme nous l'avons travaillé. Mais j'espère que, si cela ne vient pas tout de suite, vous n'hésitez pas à un moment à dire : « Vous avez fait cela, vous auriez mieux fait de faire cela ». Si possible, le plus vite possible parce que je suis, à titre personnel, intéressé par ce que vous pensez que nous avons fait mal.

En regardant ce budget et en essayant de le comprendre, je me dis : « Effectivement, il y a des choses que j'aurais peut-être faites différemment. Cela aurait-il été mieux ? Je ne pense pas. Je n'en sais rien, du moins ». À partir de là, c'est un choix. Si certains choix vous paraissent vraiment faux, avec plaisir de les entendre.

M. le Maire.- Très bien, merci. La parole est à Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Bonsoir à tout le monde. J'en profite également pour présenter mes vœux à l'ensemble du Conseil. Pour répondre, dans un premier temps à Monsieur GILET, et puis je reviendrai sur la question de Monsieur MIHOUBI. Ce n'est pas une question d'être dans le vrai ou le faux, ce sont simplement des choix politiques dans des options que nous aurions préférées ne pas prendre et peut-être en prendre d'autres. Ce n'est pas pour autant que nous pourrions retenir que votre budget est faux ou que le nôtre est dans le vrai. C'est simplement une question de choix politiques. Nous avons des sensibilités différentes, je pense. Il n'y a pas de juste ou de personnes dans le faux, ce sont simplement des choix différents.

Concernant la Maison PICTET ou les locaux de la CPAM, encore une fois, nous entendons qu'il existe peut-être des avantages par rapport aux locaux de la CPAM. C'est néanmoins un investissement supplémentaire, et ce n'est donc pas forcément un choix que nous aurions retenu, même si nous espérons, pour le coût que cela va engendrer, qu'il y ait quelques bénéfices par rapport à la Maison PICTET.

Concernant le stade, Monsieur MIHOUBI. Comme ma collègue l'a indiqué, ce n'est pas un choix que nous aurions forcément retenu pour ce budget même si nous ne sommes pas, par philosophie, opposés au fait de rénover le stade. D'autre part, j'entends que vous avez l'air d'indiquer que le stade actuel serait dangereux. Jusqu'à présent, ce n'est pas l'impression, en tout cas l'information, que nous avons eue. Je serais inquiet que les pratiquants de l'athlétisme ou du football utilisent actuellement le stade dans son état actuel qui serait en effet dangereux. En tout cas, je l'apprends. Néanmoins, 3 millions, étant donné le contexte actuel, nous pensons qu'il est plus sage – et encore une fois, il s'agit d'un choix politique – de patienter et d'attendre pour avoir un horizon plus dégagé. Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. La parole est à Madame LE GOUIC.

Mme LE GOUIC.- Bonsoir à toutes et à tous. Je partage un certain nombre des inquiétudes que vous avez exprimées, Madame BAUER. Évidemment, pas sur le fond des projets dont je suis persuadée qu'ils sont à la fois justes, légitimes, et nécessaires pour la commune au regard de l'arrivée des futurs habitants de la ZAC Étoile, et au regard d'un certain nombre de décisions d'investissement qui doivent être prises pour maintenir les infrastructures existantes à niveau.

Mon questionnement – et je profite de ce débat d'orientation budgétaire pour introduire des éléments de débat – est plutôt sur la stratégie financière de la commune. Aujourd'hui, nous avons la chance dans cette commune d'avoir un matelas très confortable constitué par la vente des Communaux d'AMBILLY. Avec les investissements importants – qui selon moi, pour le coup, sont quand même nécessaires – qui sont en train de se dessiner et qui se profilent d'ici la fin de ce mandat, ma crainte est que nous soyons dans une situation dans laquelle nous allons finalement venir consommer l'intégralité de ce matelas financier constitué par la vente des Communaux d'AMBILLY, alors même que ce matelas nous permettrait selon moi d'avoir une vision d'investissement un peu différente en recourant à l'emprunt, sous certaines conditions, en bénéficiant aussi de la rente des Communaux d'AMBILLY pour rembourser cet emprunt. Ma crainte est plutôt que quelque part on se « tire une balle dans le pied » en n'optimisant pas ce matelas, et en le considérant uniquement comme un fonds d'investissement, alors que cela pourrait être aussi une garantie d'emprunt qui nous permettrait d'avoir une vision à plus long terme.

Nous sommes ici sur un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023. Que se passera-t-il en 2024 quand nous aurons largement entamé ce matelas ? Que se passera-t-il en 2025 et en 2026 ? Pour la suite, je ne peux pas dire ce qu'il en sera parce que nous ne serons peut-être plus là. En tout cas, ce sont les questions que cela me pose en termes de capacité de financement à plus long terme que 2023. Et notamment – Monsieur le Maire l'a rappelé – parce que nous avons un certain nombre de grands projets par lesquels je suis convaincue, et que je suis intimement persuadée qu'il faut continuer à porter et à défendre. Mais ma question est : comment, avec ces orientations budgétaires actuelles et sans véritablement de vision au-delà de 2023, arrivons-nous à assurer le lancement de ces projets et leur financement jusqu'à leur terme ?

M. MIHOUBI.- Je vais juste répondre à Monsieur FERAUD qui indiquait ne pas être trop au courant de ce qui se passait au niveau du stade. Quand on y va souvent, et surtout les soirs, les associations du football sont sur un seul terrain, le terrain d'honneur. Les enfants ne peuvent plus jouer sur le stabilisé parce que ce n'est pas sécurisé. Cela peut être dangereux pour leur croissance avec le risque de se blesser plus facilement. Autour de ce terrain d'honneur, l'athlétisme, étant donné le nombre important du mardi soir, a décidé d'aller s'entraîner à BONNEVILLE à cause du nombre de licenciés plus important, de plus en plus d'ailleurs. Déjà, c'est cela.

Ensuite, cet investissement est mis en place pour avoir des terrains d'entretien plus facile et moins contraignant pour les agents. Avec en plus un autofinancement de ce complexe sportif qui peut être très intéressant grâce à des locations de terrains et des intérieurs, de tout ce qu'on va faire au niveau de ce projet. En espérant qu'il se mette en place et que nous puissions avoir un autofinancement facile.

D'autre part, la sécurité est de plus en plus importante parce qu'ils ont franchement du mal à s'entraîner. Nous avons de plus en plus de querelles. Comme il est mis en place, nous n'avons pas trouvé d'autres solutions que cet investissement.

Depuis 2008 – je ne me trompe pas, Monsieur le Maire ? – nous avons le projet de faire ce complexe sportif et nous n'arrêtons pas de reculer. Aujourd'hui, je pense que nous n'avons plus trop le choix de le faire. Nous sommes « dos au mur » avec les associations, les enfants et les parents. C'est un peu pour cela que ce projet est très important pour moi, et pour la commune surtout. Avec la ZAC Étoile, de plus en plus d'habitants arriveront et nous ne saurons « plus quoi en faire ». Le terrain est de plus en plus petit par rapport au nombre de licenciés qu'il y aura.

Mme BAUER.- Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur MIHOUBI, nous comprenons tout à fait et, je le réitère, nous ne sommes pas du tout opposés à la rénovation de ce stade. C'est simplement – je rejoins Madame LE GOUIC – le fait de toucher encore profondément au matelas sur lequel nous sommes assis. L'inquiétude existe aussi par rapport à l'exonération cantonale des Communaux. Je ne pense pas que nous pourrions y échapper. C'est aussi un gros montant qu'il faut encore, je pense, reconsidérer.

M. le Maire.- Très bien. Pour être parfaitement honnête, je partage votre inquiétude et c'est tout à fait normal d'avoir cette inquiétude. Maintenant, je considère et nous l'avons fait avec une expertise financière poussée. Notre document d'orientation budgétaire est construit non seulement avec ce logiciel, mais avec la prestation que nous avons à côté, sur l'expertise par rapport à la construction et sur le plan d'investissement pour les prochaines années. Je le redis très clairement ici, nous sommes peut-être victimes – et c'est comme cela - de contraintes de comptabilité publique qui aujourd'hui font très clairement que si nous augmentions les impôts et si nous allions contracter de l'emprunt alors que nous avons 8 millions en trésorerie, cela aurait mis notre budget sur un excédent trop important et sur un budget qui n'aurait pas été sincère.

Ce que je veux dire par là, c'est que pour l'instant nous ne pouvons pas mettre de côté cet argent. Il n'existe pas de mécanisme comptable pour le mettre de côté et que nous avons assez d'argent pour financer. Cela fait quand même des années que je gère ce budget. Je pense avoir montré aussi que nous l'avions plutôt bien géré tout en continuant les investissements. Très clairement, la situation pourrait être davantage inquiétante si notre budget était retoqué dans une année où nous avons besoin d'investir. Si j'avais fait cette année une augmentation d'impôts, contracté un emprunt de 4 millions, je pense que ce budget aurait été attaqué, et vous l'auriez sûrement attaqué par ailleurs. Il est évident que je ne prends pas ce risque-là dans une année aussi importante que celle-ci.

Je l'ai redit par contre tout à l'heure, nous aurons la matière pour pouvoir construire le budget 2024. Le budget 2023 n'est pas construit pour 2023, il commence les investissements pour 2023, 2024, 2025, 2026, etc. Il faut donc voir sur le long terme. Quand vous aurez plus de 20 millions qui vont rentrer en 2027, nous aurons à nouveau le même problème.

Nous ne pouvons pas thésauriser. Je veux bien que nous ayons toujours l'impression d'être assis sur un tas d'or, mais ce tas d'or existe et il doit être utilisé pour les investissements publics. L'objectif par contre à partir de ce moment-là sera de contracter l'emprunt qu'il faut au bon moment, avec les recettes en fonctionnement au bon moment, pour pouvoir envisager le remboursement de l'emprunt. Mais, avec plus de 8 millions encore d'excédents d'investissement, nous ne pouvons pas le faire sans nous fragiliser. Voilà la raison essentielle. Je veux bien, mais à côté de ça, je ne suis pas sûr de vouloir prendre ce risque.

Pour revenir sur le reste. Pourquoi la Maison de Santé ne se fait-elle pas tout de suite à la Maison PICTET ? Tout simplement parce que la Maison PICTET, déjà, nous ne l'aurons pas avant 2026. Il me semble que les besoins pour la Maison de santé, ils étaient avant. Vous avez écrit dans le dernier Petit Pont qu'après « 15 ans de règne » – c'est le terme que vous avez utilisé – la majorité s'était enfin rendu compte qu'il fallait mettre en place une Maison de santé. Nous ne vous avons pas attendus. C'était dans notre projet en 2020, ce sont des réflexions que nous avons eues avant 2020, et nous ne vous avons pas attendus. Aujourd'hui, c'est vous qui vous opposez pour certaines raisons à l'achat de la CPAM. Raisons qui à mon avis sont plus des raisons de détails puisque nous serons peut-être sur un désamiantage à hauteur de 50 000 euros et pas plus. Ce sont les colles des carreaux au sol qui sont impactées. C'est donc vous qui ralentissez le projet.

Alors je veux bien : achetons la Maison PICTET, attendons 2026, et attendons le prochain mot dans le Petit Pont que vous ferez en disant : « Finalement, il faudra 18 ans de règne à la Mairie pour pouvoir faire cette Maison de santé ». Non. Nous avons décidé d'avancer et je crois que là-dessus, on ne pourra pas nous empêcher maintenant de montrer que c'est nous qui avons les positions les plus réalistes. D'autant plus que j'ai eu une évaluation pour la Maison PICTET. Je l'ai eue hier, je ne pouvais pas vous la donner avant. Hors investissements à l'intérieur, c'est 1,3 million. Simplement l'achat et la perte de valorisation par rapport à la ZAC Étoile. 1,3 million. Sur le temps long, cela s'absorbe facilement puisque nous ne l'aurons pas tout de suite, mais sur le temps court, la Maison de santé à la CPAM sera un bon scénario.

Sur le stade, je ne peux que déplorer votre position même si vous l'avez apaisée par la suite dans le débat. Sur le stade, c'est nécessaire. Je le redis, regardez le nombre de licenciés que nous avons. Et ce sont des enfants. Nous devons pouvoir continuer à assumer notre investissement pour le sport, et continuer à faire d'AMBILLY une commune sportive. Ces enfants, ils sont là. Qu'ils soient d'AMBILLY ou d'ailleurs, ils sont présents, ils sont ici. Ce que disait Abdelkrim MIHOUBI sur la dangerosité, le terme est peut-être un peu fort. C'est la dangerosité notamment pour les articulations et pour ce genre de choses, pas sur des bouts de fer qui traîneraient. Nous n'entendons pas cela bien évidemment. Le terrain stabilisé est un terrain sur lequel j'ai joué, sur lequel beaucoup ont joué, et sur lequel on ne doit plus jouer.

Les temps ont changé sur les terrains de sport. Aujourd'hui, nous avons un espace immense qui ne peut pas être utilisé par tous les enfants et qui contraint les enfants à aller jouer sur des surfaces qui sont moins pratiques pour eux, et surtout pour des éducateurs qui doivent « se couper les cheveux en quatre » pour pouvoir cohabiter sur l'ensemble de ces espaces sportifs.

Vous nous dites que c'est vrai que vous n'avez pas eu assez de temps parce que ce sont des éléments en janvier. C'est normal. Nous stabilisons le document d'orientation budgétaire maintenant. C'est pour cela que ce n'est pas un budget, mais un rapport d'orientation budgétaire. Par contre, vous ne pouvez pas dire que vous découvrez nos grands projets puisque dans d'autres écrits – sur Facebook ou sur nos publications – nous mettons en avant nos grands projets. Et puis, vous êtes dans les marchés publics. Vous avez participé à toutes les réunions – presque toutes car pour certaines, vous n'étiez pas présents – commissions d'appels d'offres, marchés publics, sur le stade, sur la cuisine centrale ou sur l'École de la Fraternité. Vous ne pouvez pas dire, très clairement – et les Ambilliens doivent l'entendre ici ce soir – que vous ne connaissez pas les grands projets de la commune. Vous avez été présents légalement, invités aux commissions d'appel d'offres qui ont validé ces projets, ou du moins qui ont validé les premières intentions de ces projets. Madame BAUER, vous en avez fait partie.

Nous avons un impératif d'investissement. Moi, je considère que le rôle d'une opposition est de faire état de ses choix politiques, je n'enlèverai rien à ce que Monsieur FERAUD a dit sur les choix politiques. Bien évidemment, vous pourriez avoir d'autres choix. Il convient par contre à notre, à ma majorité de dire pourquoi ces choix ont été faits. La responsabilité d'une opposition, très clairement, est de dire ce que nous ne devrions pas faire, légitimement, pour garantir le bien-être dans la commune. Doit-on ne pas faire la cuisine centrale ? Doit-on ne pas faire le stade ? Vous l'avez dit. En tout cas, vous avez dit que ce ne serait pas prioritaire. Je vous laisserai voir avec les clubs sportifs par la suite si c'est prioritaire ou pas. Doit-on ne pas faire l'École de la Fraternité ? Vous ne l'avez jamais dit, mais l'École de la Fraternité va coûter 15 millions, voire plus. Ce n'est pas si simple que cela à financer, mais il me semble aujourd'hui que c'est largement une obligation. Et puis, je pourrais citer tout le reste.

La plupart du temps, vous vous opposez, mais vous ne dites pas ce que nous devons enlever. Comme sur les charges de fonctionnement. J'entends bien que vous ne pouvez pas proposer un budget alternatif, mais aujourd'hui vous avez l'ensemble des documents pour pouvoir proposer une vision alternative. Je vous l'avais proposé l'année dernière, vous ne l'aviez pas fait. Peut-être aurons-nous une belle surprise le 09 mars prochain avec une proposition alternative de budget.

Nous allons procéder au vote. Je lis la délibération de débat d'orientation budgétaire.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

(Il est procédé au vote)

La délibération n°002-2023 est adoptée à la majorité avec 5 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD et Mme BATAILLEY) et 1 abstention (Mme LE GOUIC)

N°003-2023 : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Vous avez déjà eu le Règlement Budgétaire et Financier. Il est joint à la présente délibération et il a été vu en Commission Finances. Ce qu'il y a d'important à noter, c'est notamment le fait que les amortissements et la fongibilité des crédits sont changés. Le tableau de durée des amortissements est soumis au Conseil municipal ainsi que le principe de fongibilité des crédits, c'est-à-dire – comme je le disais tout à l'heure – le passage d'une ligne à l'autre facilité dans ce cadre.

Vous avez cette délibération, et ensuite une délibération sur la fixation du mode de gestion des amortissements et la fongibilité des crédits. Nous avons à voter la première délibération, et je présenterai la deuxième en des termes précis et concis.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°003-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°004-2023 : Mise en place de la nomenclature M57 – Fixation du mode de gestion des amortissements – Fongibilité des crédits

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Vous avez les tableaux d'amortissement en pièces jointes. Ce sont des amortissements somme toute très classiques et tirés de la nomenclature M57. Il n'y a pas véritablement lieu d'aller au-delà. Cela pourra être rediscuté peut-être, mais ce n'est pas quelque chose qui aujourd'hui est d'une importance capitale dans ce changement là si ce n'est le fait que les calculs des amortissements, comme vous le voyez, sont faits au *pro rata temporis* pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023 qui fait la bascule entre cette nomenclature M14 et cette nomenclature M57. La fongibilité des crédits sera aussi mise en place de la même manière.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°004-2023 est adoptée à l'unanimité.

N°005-2023 : Subventions aux associations – Attribution pour 2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Je vais les présenter une par une et nous allons les voter une par une. Je propose que par prudence les membres des associations, même s'ils n'ont pas de caractère exécutif dans l'association, cette année encore ne participent pas au vote. Ce sera le cas pour toi, Christian, cela va être le cas pour moi, et ce sera le cas pour Christiane aussi. Question de précaution, toujours.

Il est proposé au Conseil municipal une subvention de fonctionnement de 12 000 euros pour l'Entente Pongiste. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Elles ont toutes été vues en détail avec les rapports en Commission Finances, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas.

(Il est procédé au vote - M. COLET ne prend pas part à ce vote)

La subvention de 12 000 euros attribuée à l'Entente Pongiste est adoptée à l'unanimité

La subvention de 2 500 euros attribuée au Club karaté AMBILLY est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Une subvention de fonctionnement de 200 euros pour l'association Handisport sur l'année 2023. Ce sont des subventions qui sont données à des associations extérieures à la commune. Nous avons pris le forfait de 200 euros à chaque fois. Nous allons demander – c'est ce qui a été demandé par la Commission Finances – avant d'attribuer la subvention, de recevoir du matériel de communication et que nous-mêmes fassions la promotion de l'action de la ville et de soutien de la ville à ces associations. Pas de questions ou remarques ?

(Il est procédé au vote)

La subvention de 200 euros attribuée à l'association Handisport est adoptée à l'unanimité

La subvention de 6 500 euros attribuée à la Batterie Fanfare est adoptée à l'unanimité

La subvention de 5 000 euros attribuée au Club Mon bel automne est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Je ne répéterai pas à chaque fois : « Y a-t-il des remarques ? » Si jamais je ne vois pas de mains se lever, je continuerai.

La subvention de 800 euros attribuée à l'APEEA est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Une subvention de fonctionnement de 500 euros pour l'association Lire et Faire Lire.

(Il est procédé au vote)

La subvention de 500 euros attribuée à Lire et Faire Lire est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Ils interviennent à la BIMAG notamment auprès des enfants. Vous avez plusieurs subventions pour les MFR, Maisons Familiales Rurales. Ce sont des subventions par élève de 200 euros. Une subvention de 200 € pour la MFR Le clos des Baz, une subvention de 200 € pour la MFR Semur en Auxois, une subvention de 200 € pour la MFR Chaumont.

(Il est procédé au vote par MFR)

La subvention de 200 euros attribuée à des Maisons Familiales rurales est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Une subvention de fonctionnement de 1 500 euros pour l'association des Amis de l'École secondaire Saint-François de l'école privée Le Juvénat. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y a pas forcément de questions ou de remarques, elles ont été largement discutées. Si !

M. GILET.- C'est simplement pour expliquer pourquoi je vais voter contre. Chaque fois, chaque année, je me repose la même question. Je constate que j'ai choisi de mettre mes enfants dans le privé et leur école n'apparaît pas dans cette liste de subventions. Je trouve cela normal. Je vais donc calquer ma philosophie générale sur ce que je pense personnellement à titre de parent, et dire que c'est un choix d'aller dans le privé. Beaucoup de choses sont payantes et qui sont payées, c'est un choix. Pourquoi devrait-on assumer ce choix avec les impôts, ou l'argent public en général ? Voilà pourquoi je vais voter contre.

Mme LE GOUIC.- Je voterai contre pour la même raison.

M. le Maire.- Abdelkrim aussi, je crois.

(Il est procédé au vote)

M. le Maire.- Elle passe à la majorité pas trop forte. Nous allons juste bien refaire le calcul sur les pouvoirs.

M. GILET.- J'ai un pouvoir, mais je n'en ai pas parlé avec Monsieur MARTIN. Je vais me contenter de m'abstenir pour Monsieur MARTIN.

La subvention de 1 500 euros attribuée à l'association des Amis de l'École secondaire Saint-François est adoptée à la majorité avec 7 votes CONTRE (Mme LE GOUIC, M. MIHOUBI, M. PAPEGUAY, M. SICLET, M. VILLETTE, M. SEN et M. GILET) et 2 abstentions (M. le Maire, M. MARTIN)

Mme BAUER.- Je trouve étonnant que vous, Monsieur le Maire, fassiez le choix de l'abstention pour ce genre de choses alors que vous avez quand même choisi de mettre votre enfant dans une école catholique et privée.

M. le Maire.- Madame BAUER, il s'agit de ma vie privée. Il n'est pas nécessaire de l'étaler ici, premièrement. C'est une attaque *ad hominem* que je n'apprécie pas. Deuxièmement, il faut parfois concilier en famille.

Mme BAUER.- Ce n'est pas une attaque. Je vous pose une question.

M. le Maire.- Si. Vous n'avez pas à parler de ma fille en Conseil municipal. Je pense que c'est quelque chose qui est totalement déplacé et j'attendrai vos excuses à cet égard.

Mme BAUER.- Je les ferai, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire.- Elle n'a pas besoin d'être témoin d'un débat qui est un débat politique. Pourquoi me suis-je abstenu ? Parce que c'est une question que je me suis posée à de nombreuses reprises et que j'ai d'ailleurs portée en Commission Finances. Je ne suis jamais certain de mon vote à cet égard. J'ai parfois voté contre, et je me suis parfois abstenu. Je m'abstiens ce soir parce que je suis pris dans un dilemme cornélien. Et oui, j'ai le droit de douter, cela peut arriver.

Pour autant, je pense la même chose que mes adjoints. Si nous avons fait le choix d'une école privée... Encore une fois, ce n'est pas un choix que j'ai pris seul, préférant l'école publique, toujours. Ayant quand même été un ancien pensionnaire du JUVÉNAT, cela fait aussi partie des réflexions. Je pense que lorsqu'on fait le choix d'une école privée, on devrait tout payer intégralement et que la collectivité n'a pas à entrer en matière sur cette question-là.

Je doute là-dessus, laissez-moi ce doute, mais de grâce j'aimerais que plus jamais dans cette assemblée on ne parle d'une affaire familiale et d'un choix qui est un choix personnel et privé, Madame BAUER.

Mme BAUER.- Je vous présente mes excuses, Monsieur le Maire. Au nom de toute la majorité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

M. MIHOUBI.- Je vais rajouter que j'ai voté contre, tous mes enfants sont au JUVÉNAT dans une école catholique pour être dans le privé, et je suis moi-même de confession musulmane. Comme cela, on aura fait le tour.

M. GILET.- Moi, par contre, j'avais introduit ma situation familiale puisque j'avais dit que j'avais mes enfants... et cela ne me dérangeait pas de le dire. Vous auriez peut-être pu me demander pourquoi j'avais voté contre ? Ou alors vous pensez que le fait de mettre ses enfants dans une école catholique fait qu'il fallait voter contre ? Vous ne m'avez pas posé la question. Vu que j'avais annoncé que j'avais des enfants et que je votais contre, pourquoi engendrer la discussion avec le Maire qui lui en plus n'était pas contre et qui s'abstenait ?

Mme BAUER.- Parce que Monsieur le Maire reste Monsieur le Maire.

M. GILET.- Je me tais, alors.

Mme BAUER.- Excusez-moi, Monsieur GILET. Cela reste Monsieur le Maire.

M. le Maire.- On préfère toujours s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints.

Mme BAUER.- Exactement.

M. le Maire.- C'est pour cela que j'en prends plus à travers la tête que vous. C'est aussi pour cela. Ce sont les risques du métier, parfois un peu trop. Merci beaucoup. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le même débat et je pense qu'il continuera.

Attribuer ensuite une subvention de fonctionnement de 26 303 euros pour ALFA3A, pour le « RAM Le Jardin des Écureuils ». Il s'agit de notre RAM que suit Bertilla. Nous sommes plus globalement sur une prestation, mais c'est une subvention parce que cela reste une association.

(Il est procédé au vote)

La subvention de 26 303 euros attribuée au RAM Le Jardin des écureuils est adoptée à l'unanimité

La subvention de 8 000 euros attribuée à l'Amicale du personnel – Mairie d'AMBILLY est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Une subvention de fonctionnement de 200 euros – cela reste de même un montant forfaitaire – pour l'association VMEH74. Vous avez la même ensuite pour l'accompagnement des enfants atteints de cancer ou de leucémie ; la même pour l'Association

des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés pour l'année 2023, la même pour l'association France Alzheimer Haute-Savoie ; la même pour l'APEI Les Papillons blancs ; et la même pour les Restaurants du cœur aussi à 200 euros. Toujours pareil, c'est un montant forfaitaire.

Nous avons discuté de cela il y a très longtemps et nous avons maintenu cette gamme. Nous allons demander la même chose à ces associations, nous faire part de leur communication pour pouvoir relayer le travail qu'elles font et de quelle manière l'argent public peut servir pour ces associations.

Y a-t-il des questions sur l'ensemble ? J'ai présenté l'ensemble de celles qui sont à 200 euros. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme LE GOUIC.- Je ne veux pas remettre évidemment en cause le bien-fondé de ces subventions et de ces associations pour le travail qu'elles font et qu'il faut saluer. J'en profite pour rappeler qu'en France, 50 % des présidents d'associations sont aujourd'hui à la retraite. Je ne sais pas comment cela se passera d'ici quelques années quand tous ces présidents d'association ne pourront pas prendre leur retraite. Mais, c'est un autre débat politique.

Ma question est la suivante : nous sommes plutôt sur des associations autour du soin, de l'accompagnement, etc. Ce sont des valeurs et des vertus qui sont évidemment très importantes, et je voulais savoir comment d'autres associations pouvaient éventuellement prétendre à ce type de petites subventions – qui dans des budgets associatifs peuvent faire la différence – sur d'autres enjeux de société. Nous sommes plutôt sur des aspects de santé publique etc., mais il existe aussi d'autres questions. Je pense au climat évidemment, parce que c'est un peu « ma marotte ». Je voulais savoir comment les associations pouvaient se manifester. Est-ce un dossier, une demande ? Comment se formule-t-elle ?

M. le Maire.- Absolument. Merci de cette question, Charlotte. Nous ne pouvons attribuer de subventions que si une demande est faite. Les subventions attribuées ce soir sont des associations qui ont fait la demande explicitement. Souvent, ce sont des associations nationales qui ont l'habitude dans les temps dédiés d'envoyer à toutes les communes de France, mais il est tout à fait possible pour d'autres associations de faire la même démarche.

La démarche est très simple. Une association qui remplit un cadre intéressant... Nous sommes plus sur des associations à rayonnement - Agglomération, cela peut être possible – généralement départemental qui sont, entre guillemets, des « succursales » départementales d'associations régionales ou nationales, ou des associations départementales de type collectif. Elles nous adressent la demande et derrière, nous pouvons tout à fait le mettre en œuvre.

Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question ? C'est une demande simple. Un courrier motivé expliquant ce qui est fait et à quoi sert la démarche. Avant une certaine date, en tout cas avant le dépôt budgétaire, largement. Généralement ce sont des subventions qui arrivent dans le courant de l'automne.

Mme LE GOUIC.- Hors micro.

M. GILET.- Nous avons un peu parlé de cela en Commission Finances. Effectivement, je pense que l'idée, quand on finance ce genre de choses, est d'abord de mettre en avant des associations et des causes. L'une d'elles ne figure pas là, mais je me permets de vous informer. Je ne sais pas s'il fallait l'annoncer maintenant ?

M. le Maire.- Tu peux.

M. GILET.- Les Virades de l'espoir vont avoir lieu en septembre sur la commune. Il n'y a pas de demande de subventions, mais l'investissement de la commune va sûrement correspondre à l'équivalent d'une belle subvention puisqu'à *priori* nous aimerions que tous les services s'impliquent sur cette cause. Il s'agit de la mucoviscidose.

Si un jour nous recevons trop de subventions, nous pourrions peut-être réfléchir à un budget global d'aides par année. Nous cotisons tous, et nous sommes peut-être tous les soutiens de certaines causes. Ce n'est peut-être pas la finalité ou la responsabilité de la commune de soutenir ces causes, mais je trouverais raisonnable de se dire que, aussi bien au niveau des élus que des citoyens, lorsque des causes paraissent intéressantes à mettre en avant, elles puissent faire l'objet d'une petite subvention symbolique, mais surtout peut-être de communication. Au fond, j'aurais quand même tendance à dire que cela pourrait être le travail de l'État ou d'instances nationales de défendre ces causes. Je suis toujours étonné de voir que parfois la recherche est subventionnée par des associations et des dons, alors que certaines choses pourraient être de la compétence des collectivités. Même pas des collectivités, du domaine public. On fait appel au privé pour financer des choses qui encore une fois me sembleraient plus dépendre du public.

En tout cas, je pense que si beaucoup d'associations et de présidents d'associations regardent ce Conseil municipal et se disent : « Si on envoyait une demande de subventions ? », nous aurons peut-être beaucoup de demandes. Il existe beaucoup de besoins, et beaucoup d'associations qui à juste titre font un boulot super intéressant. Peut-être fixer une enveloppe, et peut-être aussi que ce ne soit pas toujours d'ailleurs les mêmes associations.

M. le Maire.- Nous en avons des nouvelles, par ailleurs.

Merci. Cela est parfaitement entendu ici dans ce Conseil municipal. Je crois que la diversité sera aussi un point fort. S'il y a des associations sur le climat ou autres, je n'ai aucun problème avec cela. Nous restons quand même sur du symbolique, mais si chaque commune le fait, ne serait-ce que chaque commune de l'Agglomération, à 200 euros, vous voyez ce que cela donne. Vous multipliez, et on peut se rendre compte que c'est important pour des ressources, des emplois, de l'accompagnement ou de l'aide, notamment pour les soignants et autres.

Très bien, je vous remercie. Par ailleurs, la communication dont Laurent GILET parlait peut les aider aussi à lever des fonds et à se faire connaître. C'est aussi la question de la réputation qui est en jeu.

Je vais les faire voter une par une.

(Il est procédé au vote)

La subvention de 200 euros attribuée à VMEH 74 est adoptée à l'unanimité

La subvention de 200 euros attribuée à l'association LOCOMOTIVE est adoptée à l'unanimité

La subvention de 200 euros attribuée à l'AFTC est adoptée à l'unanimité

La subvention de 200 euros attribuée à France Alzheimer Haute-Savoie est adoptée à l'unanimité

La subvention de 200 euros attribuée à l'APEI Les Papillons blancs est adoptée à l'unanimité

La subvention de 200 euros attribuée aux Restaurants du cœur est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Nous avons encore une subvention de fonctionnement de 1 000 euros que nous proposons d'attribuer au Conseil citoyen pour l'année 2023. Le Conseil citoyen d'AMBILLY marche toujours très bien, il est très impliqué notamment pour le compost et pour l'animation de quartier, et il est aussi présent. Ils étaient notamment avec nous l'autre jour dans le comité de pilotage sur la politique de la ville, même si nous sommes simplement en quartier de veille. Ce comité de pilotage était animé par notre nouveau Préfet.

Au passage, Madame BAUER, c'est une réflexion que j'ai oublié de vous donner tout à l'heure à propos de la fiscalisation des Communaux d'AMBILLY. C'est bien plus compliqué que vous ne le pensez puisque cela va maintenant se trouver dans les mains du Préfet. C'est une question diplomatique d'État à État. Autant vous dire qu'il n'est pas encore venu le temps où AMBILLY sortira les millions d'euros pour payer GENÈVE. C'est quelque chose qui est pris au sérieux par les services de l'État, et par le Préfet qui va réunir l'ensemble des services à cet égard et donner une position officielle de l'État français. C'était l'occasion, cela me revient en parlant du Préfet.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur la subvention Conseil citoyen pour l'année 2023 ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La subvention de 1 000 euros attribuée à Conseil citoyen est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- L'ensemble des subventions a été voté dans ce premier tableau.

N°006-2023 : Union Sportive Annemasse Ambilly Gaillard FC (USAAG) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2023 et signature de la convention d'objectifs

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Deux subventions vont être présentées plus spécifiquement par Abdelkrim MIHOUBI, et une subvention par Laurent GILET.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de la lire *in extenso* en essayant d'apporter quelques compléments.

L'association ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD, l'Union Sportive, a 664 licenciés comme je l'ai dit précédemment. C'est un club qui est actuellement en Régional 3. Cela ne veut rien dire parce que nous subventionnons plus les enfants que les seniors, mais cela a un impact important pour les enfants qui veulent viser un club et essayer de se montrer pour tenter d'aller un peu plus haut. Il est important qu'ils aient une équipe senior qui essaie d'avoir un niveau assez conséquent. Aujourd'hui, ils sont en Régional 3. Demain, ils vont essayer de monter en Régional 1, et d'avoir un beau palmarès pour pouvoir un peu jouer en dehors du département.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Pour les situations de handicap, le Club d'AMBILLY, avant de rejoindre l'USAAG, avait mis en place une collaboration avec l'association Nous Aussi et prenait certaines personnes avec un handicap. Je ne parle pas de ceux qui n'ont pas de bras ou de jambes, ils ne peuvent pas jouer, mais de ceux qui sont un peu malentendants ou qui ne voient pas très bien. Il les prenait pour jouer avec eux avec des accompagnants. Cela s'est très bien passé les années précédentes. Je ne sais pas s'ils le font toujours avec l'USAAG, mais j'espère qu'ils le mettront en place. S'ils nous écoutent, c'était un petit rappel pour qu'ils puissent le faire.

L'école de football accueille 262 enfants âgés de cinq à 11 ans. Dans les 664, 510 ont moins de 18 ans. Ce sont ceux que nous subventionnons en priorité.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- C'est essentiellement pour qu'ils puissent développer le football féminin aussi. C'est très important pour moi, pour le Maire, ou pour la commune. AMBILLY, c'est le football féminin.

(M. MIHOUBI poursuit la lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote - Mme BORGIS ne prend pas part au vote)

La délibération n°006-2023 est adoptée à l'unanimité

N°007-2023 : Club Athlétique d'Ambilly – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2023 et signature de la convention d'objectifs

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. MIHOUBI.- Je vais faire de même, lire *texto* et rajouter certaines choses.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- On le voit chaque année avec leur *meeting* qui ramène de plus en plus de gens, et même des curieux. Cela leur permet aussi d'avoir un certain faire-valoir dans la région Auvergne-Rhône Alpes et d'être réputé même au niveau national.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Dans la subvention, il faut bien savoir que le *meeting* constitue une part importante. Nous subventionnons le *meeting* à hauteur de 9 000 euros. C'est pour cela que le montant de cette subvention est aussi important.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Quatre jeunes sont dans les listes ministérielles de la Fédération Française d'Athlétisme.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Dans les 25 000 euros – c'est un petit aparté – nous n'avons pas discuté du *sponsoring* fait à Axel. Je pense que nous le ferons dans un prochain délibéré. Il est à une certaine hauteur. C'est un jeune qui fait partie du Club Athlétique d'AMBILLY et qui vise les JO 2024.

M. le Maire.- Ce qui sort du cadre des subventions.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération)

M. MIHOUBI.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. le Maire.- Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote - M. le Maire ne prend pas part au vote)

La délibération n°007-2023 est adoptée à l'unanimité

N°008-2023 : Centre Communal d'Action Sociale – Attribution d'une subvention pour l'année 2023

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération en pièce jointe)

(M. GILET donne lecture de la délibération)

M. GILET.- Merci bien. Le CCAS a des missions légales et des missions facultatives. Ce qui fait que deux CCAS peuvent avoir des actions, des volumes et des activités sensiblement différents. Il faut bien reconnaître que jusqu'à présent le CCAS au niveau d'AMBILLY constitue plus une sorte de sparadrap sur du très court terme dans le cadre de l'urgence. C'est pour cela qu'il dispose d'un budget relativement modeste, et cela explique aussi pourquoi ce budget est rarement atteint. Si c'est pour un cas d'urgence, on met un petit peu en se disant qu'en cas de grosse catastrophe, la Mairie pourra intervenir pour faire des subventions exceptionnelles. L'objectif est quand même de répondre à l'urgence de la manière la plus rapide, et il y a donc généralement des excédents en fin d'année.

Néanmoins, nous vous proposons de maintenir cette subvention de 20 000 euros. Plusieurs projets sont en train de se mettre en place, en cours de discussion au sein de la Mairie et du CCAS, pour voir si l'ampleur et les actions de ce Centre Communal d'Action Sociale ne pourraient pas être revues à la hausse. Il y a des volontés d'améliorer par exemple le service de portage des repas à domicile pour les personnes âgées et des actions vis-à-vis de la jeunesse qui pourraient prendre de l'ampleur. Nous avons parlé du projet « Sac Ados » qui représente un budget de 2 500 euros, mais il y a aussi une volonté de mettre en place des bourses d'émancipation. Elles seraient, dans un premier temps, relativement modestes, mais elles pourraient, en collaboration avec le service jeunesse et sûrement d'autres services de la commune, se développer.

Il y a aussi un petit ABS, soit Analyse des Besoins Sociaux. Cela fait partie des obligations de la commune *via* son CCAS d'avoir une vision objective de la situation de la commune afin d'enclencher des actions sociales. À l'échelle d'AMBILLY généralement, quand on fait ces ABS, nous n'avons pas de grandes surprises, mais le dernier ABS que nous avons fait date et il va falloir en entreprendre un nouveau.

(M. GILET poursuit la lecture de la délibération)

M. GILET.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. le Maire.- Avant de procéder au vote, je vais juste apporter un éclaircissement administratif. Madame BORGIS ne prenait pas part au vote pour la subvention concernant le football, l'USAAG, et je ne prenais pas part au vote pour le Club d'Athlétisme. Je vous l'avais dit tout à l'heure, mais vu qu'il n'y avait pas de votes contre ou d'abstention, c'était plus difficile à voir. Je redonne donc ces deux précisions. Nous n'avons pas pris part au vote pour ces deux subventions.

Revenons au CCAS. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°008-2023 est adoptée à l'unanimité

N°009-2023 : Subvention au collège Jacques Prévert à Gaillard – Voyage en Grèce des élèves latinistes

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Oui, Charlotte ?

Mme LE GOUIC.- À titre personnel, j'imagine que ces élèves vont prendre l'avion pour aller en Grèce, donc je ne voterai pas cette subvention. J'essaie d'être cohérente sur tous les aspects de ma vie, y compris dans mes votes de subventions. Il y a de super musées avec de très belles choses sur la Grèce à peu près partout, dans lesquels on peut se rendre en train par exemple.

M. le Maire.- Très bien. Je respecte ce choix, bien évidemment, mais oui, je pense qu'ils vont y aller en avion. Sur huit jours, ce serait compliqué d'y aller en train.

M. MIHOUBI.- Il faut juste préciser – je vais faire un petit aparté – que sur les 1 900 euros qu'ils demandent, les parents participent quand même à hauteur de 600 euros. C'est donc la question que l'on se pose. Il s'agit du public, et les parents participent pour 600 euros. Vu le contexte actuel dans lequel nous sommes, c'est un peu difficile de se dire que les parents... Après, tout le monde a accepté. Mais cela peut aussi être une remarque. C'est un peu difficile pour les parents de rajouter encore 600 euros, alors qu'ils font une demande aux mairies pour pouvoir les aider à ce niveau. C'était juste un aparté parce que je trouve cela un peu dommage.

M. le Maire.- C'est bien la demande qu'ils font et nous ne pouvons pas aller au-delà. Mais, effectivement. Je pense que s'ils avaient demandé 3 000 euros, nous aurions peut-être donné 3 000 euros sans aucun problème.

M. GILET.- Je comprends la remarque de Charlotte, voire je pourrais presque la soutenir. Mais dans le contexte du collège Jacques PRÉVERT, je vais bien sûr voter pour. C'est vrai que pour des latinistes, aller en Grèce... Ils auraient pu aller à Rome. C'était plus proche. Mais ils ont des projets éducatifs et une équipe éducative au collège – j'ai eu l'occasion d'y passer il y a quelques années – qui me paraissent extrêmement bien. Dans le contexte climatique, je me dis que peut-être l'an prochain, s'ils devaient faire un voyage, ce serait bien qu'ils envisagent d'aller à Rome en train. Mais là, je vais voter pour.

M. le Maire.- Je transmettrai cette remarque. Je te remercie de ne pas t'abstenir, on sait que cela peut être problématique. Je transmettrai cette remarque malgré tout parce que je pense qu'elle est fondée. Pour les mêmes raisons, je voterai pour, mais je pense qu'elle est tout à fait fondée. Étant membre du Conseil d'administration du collège PRÉVERT, je ferai remonter cette remarque comme il se doit. Cela peut aussi être une volonté d'alternative de faire les choses différemment.

Mme LE GOUIC.- Juste un trait d'esprit pour clore peut-être le sujet. Dans le contexte climatique actuel, si tous ces gamins vont en Grèce en avion, ils n'ont qu'à attendre cinq ou six ans. On aura le climat de la Grèce. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°009-2023 est adoptée à la majorité avec 1 vote CONTRE (Mme LE GOUIC)

N°010-2023 : Subvention à l'école privée conventionnée La Chamarette – Organisation de classes de neige

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Si vous voulez reprendre le débat sur les écoles privées, vous y êtes totalement autorisés, mais je pense que nous l'avons eu.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Cette classe de neige par ailleurs, si je continue sur le trait d'ironie de Charlotte, sera plutôt une classe randonnée cette année. Bien qu'il ait quand même neigé, et que peut-être que cette neige va tenir. Nous n'en savons rien.

M. GILET.- Hors micro

M. le Maire.- de la neige artificielle... Je n'espère pas, mais il y en a ailleurs.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Avant de procéder à un vote qui sera tout à fait libre, bien évidemment, pour les uns et pour les autres. D'ailleurs, aucun n'est contraint, mais celui-ci est particulièrement clivant à chaque fois.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°010-2023 est adoptée à la majorité avec 7 voix CONTRE (M. VILLETTE, M. PAPEGUAY, Mme LE GOUIC, M. MIHOUBI, M. GILET, M. COLLET, M. SEN) et 3 abstentions (M. le Maire, M. MARTIN, M. SICLET)

M. le Maire.- Si je ne me trompe pas, soyons très précis... Je vais juste regarder quelque chose. Excusez-moi, je reviens un peu en arrière. Il y a quand même une différence marquée entre cette subvention et celle que nous avons attribuée au JUVÉNAT. Le JUVÉNAT est vraiment une subvention de fonctionnement alors qu'ici, nous sommes sur une sortie. C'est donc un petit peu différent.

RESSOURCES HUMAINES

N°011-2023 : Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Mme BAILLY est absente excusée ce soir parce qu'elle est malade. Je vais la présenter et vous changerez donc le nom du rapporteur.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Il s'agit d'une stabilisation. Ce n'est pas une création pure et dure. C'est une création formelle, administrative, mais au-delà de cela, c'est quelqu'un que nous avons et que nous stabilisons.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération)

M. le Maire.- Pour le portage de repas, il s'agit de quelqu'un qui est déjà dans nos services. Du moins, un poste existant.

Rien de très original dans cette délibération puisque nous stabilisons et maintenons nos services publics avec ces créations de postes de catégorie C, et avec des postes budgétaires, comme je vous le disais, qui sont déjà posés.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°011-2023 est adoptée à l'unanimité

URBANISME

N°012-2023 : Acquisition d'un local dédié à la petite enfance au 3 rue de la Treille par la commune d'Ambilly

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Je vais laisser à nouveau la parole à mon adjoint, Guillaume SICLET, qui va nous présenter la délibération suivante.

M. SICLET.- Il s'agit de l'acquisition d'un local dédié à la petite enfance, situé au 3 rue de la Treille, par la commune d'AMBILLY. Des discussions ont eu lieu lors du mandat précédent concernant la délivrance d'un permis de construire pour la société franco-suisse. Il s'agit du programme UNIKA au 3 rue de la Treille. Dans ce projet, la Mairie a fait la demande d'avoir un local dédié à terme à la petite enfance. Cette délibération vient matérialiser cette demande et nous formalisons l'acquisition de ce local.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

(Mme TOURAINE sort de séance)

M. SICLET.- Y'a-t-il des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote – Mme TOURAINE absente ne prend pas part au vote)

La délibération n°012-2023 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention
(Mme BATAILLEY)

N°013-2023 : Donation par Madame Solange BRISSONI au profit de la commune d'Ambilly

(Présentation de la délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- J'ai eu l'occasion de l'appeler et de la remercier. Ce n'est pas quelque chose qui était attendu, et nous la remercions chaleureusement de cette donation qui a un véritable sens public.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

(Mme TOURAINE revient en séance)

Mme BAUER.- J'ai simplement une question. Nous l'avons déjà évoquée avec Monsieur SICLET lors de la Commission d'Urbanisme. Il faut juste espérer qu'il n'y aura pas de... D'abord, parce que cette dame y habite encore et qu'elle est toujours dans son appartement.

M. SICLET.- Hors micro

Mme BAUER.- Oui, elle a l'usufruit. En espérant de la Mairie, une fois que vous serez propriétaire de cela, qu'il n'y aura pas de spéculation sur cet appartement et qu'il sera plutôt fait... Cela vous fait rire, Monsieur MIHOUBI ?

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. le Maire.- Allez-y. Terminez, Madame BAUER.

Mme BAUER.- Non... c'est bon j'arrête. C'est effectivement un acte très honorable pour cette dame.

M. le Maire.- Oui. Je pense que si mon adjoint a ri, c'est parce qu'effectivement cela ressemble encore une fois à un procès d'intention. Je pense que cela relevait encore du potentiel procès d'intention que je vais dissiper très rapidement. Autant je pense qu'il ne faut pas rire, autant je pense qu'il faut faire attention à ce qui est dit ici.

Il est bien évident, Madame BAUER, que nous n'allons pas spéculer sur un bien qui a été donné à la commune de cette manière-là. Nous ne l'avons jamais fait, et nous ne le ferons pas. Tout simplement.

Je pense que ce sont des propos qui ne sont pas forcément bons à tenir, mais c'est au moins consigné dans un Conseil municipal sous ma direction et sous ma responsabilité en tant que Maire. Il n'y aura pas de spéculation faite sur ce bien là par respect pour Madame BRISSONI. Par ailleurs, cela ne serait pas impossible puisque Madame BRISSONI ne met aucune condition. Ce qui n'est pas le cas de la Maison SONGEON qui devait être déterminée pour les enfants. Je veux dire par là que Madame BRISSONI le fait, mais qu'elle n'a mis aucune condition de cet ordre-là en tout cas qui serait limitante.

M. MIHOUBI.- Je ne ris pas par rapport à vous, mais par rapport à ce que vous dites. Vous le dites tout le temps, et je trouve irrespectueux de votre part ce genre de choses. Je pense que ce genre d'appartement va être utilisé plus souvent – nous l'avons déjà fait avec d'autres, et vous nous aviez même dit que nous ne devions pas le faire – pour des cas extrêmes, des personnes qui se trouvent à la rue et que l'on doit reloger assez rapidement. Dans ce genre de conditions, et en espérant qu'elle vivra le plus longtemps possible, nous allons porter cet appartement plus dans ce sens que celui de la spéculation, comme vous le pensiez, ou de celui d'essayer de faire de l'argent pour renflouer les caisses parce que nous faisons très mal notre travail en matière de budget prévisionnel, ou ce que vous pouvez penser

de tout cela. C'est complètement – et je m'excuse du terme – « débile » de penser des choses pareilles.

Mme BAUER.- Hors micro

M. le Maire.- Je vais vous donner la parole, Madame BAUER. Loin de moi l'idée de vous empêcher de parler. Je vais juste respecter l'ordre de prise de paroles. Je vous laisserai conclure avant de conclure moi-même. Il y a un ordre de priorité.

M. GILET.- c'était juste pour ...

M BAUER.- En fait, c'est bien Monsieur MIHOUBI...pardon..allez-y Monsieur GILET

M. GILET.- Pardon, juste cela m'arrange de commencer juste avant parce que j'avais un mot que....

(M. le Maire explique l'ordre de priorité des prises de paroles).

M. GILET.- C'est le mot « spéculer » parce que c'est un rez-de-chaussée, ce n'est pas une maison. Quand nous avons eu la chance de recevoir des maisons, ce n'était pas toujours évident après dans la gestion du patrimoine. Il y a des choix à faire : garder, vendre, transformer ou rénover. Mais là, qu'y a-t-il derrière le mot « spéculer » ? Vendre ou autre chose ?

M. le Maire.- Je vous laisse la parole. Allez-y, Madame BAUER.

Mme BAUER.- Non, l'idée serait justement de faire bénéficier une personne de la commune, un agent municipal ou un policier municipal, de cet appartement. De toute façon, cet appartement sera sûrement à réhabiliter, mais la proposition était celle-là. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire parce que Monsieur MIHOUBI dit que je dis toujours les mêmes choses. Je n'ai pas eu le temps de le dire.

M. MIHOUBI.- Hors micro

Mme BAUER.- C'est vraiment pour en faire bénéficier peut-être quelqu'un, un agent municipal ou quelqu'un qui travaille à la commune. Je voulais aussi rajouter que Monsieur FERAUD ne prendra pas part au vote car il est un petit peu concerné, habitant juste à côté.

M. GILET.- Je peux comprendre l'utilité d'un appartement. Au niveau social, entre le logement des étudiants, le logement des Roumains et tout cela, il est clair que nous avons vraiment besoin de logements. Même pour du droit commun d'ailleurs, pour des gens qui veulent se loger. C'est valable pour toutes les catégories de population.

Par contre, effectivement, en discutant avec le service Urbanisme, pour certains appartements, logements ou maisons, il faut parfois comprendre qu'il faut les détruire. On peut les réhabiliter, les détruire, ou les utiliser tels qu'ils sont. C'est vrai que j'aurais plutôt une

dynamique à dire : « On a, on utilise ». Quand on a une vision politique à plus long terme, on m'explique que c'est peut-être mieux de détruire là parce que l'on va construire ici et que ce sera plus efficace.

Là, sur la question de vendre ou rénover, encore une fois, c'est dans une copropriété. D'autres copropriétaires ont aussi leurs décisions et la possibilité d'orienter le devenir de ce bâtiment de manière différente. Sur les intentions de fond – loger des agents, des personnes nécessiteuses, et faire du social – je vous soutiens totalement. Mais où le faire ? Ce n'est pas parce que nous avons la chance d'avoir une donation, qu'automatiquement il faut le cibler sur du long terme. Il faut le cibler en fonction des objectifs de la donation. Il s'agit de l'intérêt de la commune, et donc où trouver l'intérêt de la commune ? Après, il peut y avoir des discussions politiques.

Mme BAUER.- Auprès de ses collaborateurs, par exemple.

M. GILET.- Cela peut être à différents endroits. Quand on voit que plusieurs projets immobiliers sortent, c'est peut-être parfois bien de vendre à certains endroits pour pouvoir acheter. De vendre un, pour pouvoir acheter deux. C'est comme cela que je le voyais, une forme de spéculation en se disant : « On a un peu et après on arrive à avoir plus ». Dans ce cas, je verrais le côté positif de la spéculation.

M. le Maire.- Je vais conclure là-dessus. Vraiment, ce sont les mots. Les mots ont un sens. Penser que nous pourrions spéculer alors que nous sommes en train de parler de quelqu'un qui nous fait une donation, je pense que c'est maladroit. Premièrement, parce que nous ne l'avons jamais fait. Deuxièmement, parce que c'est la politique que nous appliquons depuis des années, de loger les personnes en difficulté dans les logements que nous portons *via* l'EPF ou autre. Et troisièmement, parce que votre groupe s'est souvent ému d'un certain nombre de conventions d'occupation précaire qui avaient été faites justement pour loger des personnes en grande difficulté. Cela m'a valu quelques problèmes quand même de la part de votre groupe, qui sont à mon sens injustifiés puisque la politique que nous faisons est une politique sociale parfaitement cadrée par la règle qui permet à des habitants d'AMBILLY de se loger normalement.

Je mettrai donc cela sur le compte de la maladresse, et je ne pense pas qu'il faille en rajouter plus. Mais, pour les uns et pour les autres – et je le dis à la majorité comme à la minorité – il faut faire attention aux termes qui sont donnés au sein de nos assemblées puisque nous avons à montrer du respect dans le cadre de nos débats.

Madame BAUER, vous voulez rajouter quelque chose ? Généralement, je termine mais je vous laisse la parole parce que l'on va encore m'accuser que je ne la donne pas.

Mme BAUER.- Je voulais juste spécifier que, ayant été coupée sur le mot « spéculation », je peux comprendre que cela vous ait offensé. Je m'en excuse encore.

M. le Maire.- Pas de souci.

Mme BAUER.- Ma soirée se passe à donner des excuses à la majorité.

M. le Maire.- Je n'ai pas été offensé.

Mme BAUER.- Ce n'était pas du tout dans ce sens. J'ai peut-être maladroitement employé le mot « spéculation », je vous l'accorde. Ce n'était pas du tout penser que vous alliez gagner de l'argent là-dessus, c'était plutôt dans le sens de dire que ce serait mieux de ne pas la vendre et de la garder pour l'usage de la propriété de la commune. C'est tout. Je m'arrête là, maintenant. Merci.

M. le Maire.- Tout à fait. Avec les contraintes que Monsieur GILET a données qui sont parfois des contraintes de fonctionnement importantes selon l'état des bâtis, parfois cela peut être plus compliqué. Bien évidemment, nous entendons. Je vous remercie de ces précisions, Madame BAUER.

(Il est procédé au vote – Monsieur FERAUD ne prend pas part au vote)

La délibération n°013-2023 est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS et Mme BATAILLEY)

N°014-2023 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat de la parcelle située au 2 rue Branly

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Monsieur SICLET, cher adjoint, je te laisse à nouveau la parole pour cette dernière délibération.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

J'ai déjà une première remarque. Il est possible que, dans l'évolution de la politique de stationnement de la ville, ce bien ne reste pas un parking public pendant des années. On ne sait pas encore, mais nous aurons probablement à revoir la politique de stationnement dans la ville, en raison notamment de l'application du prochain plan de circulation et des nombreux problèmes que nous avons en matière de stationnement sur la commune.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°014-2023 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Je vous avoue avoir été surpris, mais peut-être n'étions-nous pas très attentifs. Il me semblait l'être, mais c'est peut-être dû à la fatigue qui arrive. Nous nous demandons pourquoi vous vous êtes abstenus – vous n'êtes pas obligés de le dire – sur la délibération concernant la donation de Madame BRISSONI ? C'est une donation faite à la commune et nous ne comprenons pas – en tout cas, Monsieur GILET, Monsieur MIHOUBI, et moi – le vote.

M. FERAUD.- Hors micro

M. le Maire.- Le vote d'abstention. Non, Monsieur FERAUD. Nous comprenons votre non-prise de part au vote, bien sûr.

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. le Maire.- D'accord. Vous ne voulez pas répondre, forcément ?

M. FERAUD.- Hors micro

M. le Maire.- Non. Je regarde dans ce sens, Monsieur FERAUD.

Mme BAUER.- Nous préférons nous abstenir puisque nous ne connaissons pas la suite pour cette maison.

M. le Maire.- Ce que je veux dire par là, c'est que vous vous abstenez sur la donation. C'est le cadre de donation sur lequel nous nous exprimons ce soir. Ce n'est pas sur le cadre d'utilisation qui sera soumis soit à une décision de ma part qui pourra être critiquée, soit à une vente de ma part qui pourra être attaquée. C'est la suite logique des choses. Vous l'avez vu tout à l'heure dans le cadre des décisions, il y a beaucoup de contrats d'occupation précaire. C'est dans le cadre d'une décision comme celle-ci que vous pourriez me dire : « Monsieur le Maire, vous l'avez loué trop cher ».

Je rappelle quand même – parce qu'il fallait quand même le redire – que Madame BRISSONI n'est pas décédée. Nous espérons, comme l'a dit Monsieur MIHOUBI, qu'elle va vivre le plus longtemps possible encore dans son appartement.

M. GILET.- Je n'ai pas vu le résultat, si tout le monde avait bien écrit sur la feuille et sélectionné une date. Pour ceux éventuellement qui pensent que faire une fresque du climat ne vaut pas le coup, qu'ils savent déjà ou que cela n'apportera rien, apparemment ceux qui s'y attardent, même s'ils pensaient connaître plein de choses, se rendent compte des efforts à faire et que ce n'est pas gagné de se satisfaire d'avoir fait le portage de repas en vélo, de couper l'eau, ou de baisser la température à 19 degrés dans les bureaux. Les efforts à faire sont tellement importants que c'est parfois difficile à réaliser.

Pour information, quelqu'un me faisait remarquer que lors d'une fresque du climat des gens s'étaient mis à pleurer. L'objectif n'est pas que l'on se mette tous à pleurer. C'est que, si possible, nous ayons tous conscience de ce que cela représente. Pour cela, c'est juste tellement gros et tellement difficile, que j'inviterais – vraiment avec un peu d'insistance – à ce que nous passions tous par cette fresque. Je ne sais pas si tout le monde a bien écrit son nom ou tout le monde a eu envie de le faire. Si ce n'était pas le cas, vous faites ce que vous voulez, mais je rajoute ma petite couche.

M. le Maire.- J'aurais bien eu envie de m'inscrire, mais je n'ai pas vu la fiche passer. À croire que j'étais en train d'administrer un Conseil municipal. La fiche me reviendra. Je demande juste au secrétariat : a-t-on bien voté sur le parking rue Branly ? J'ai un doute. La dernière délibération ? Oui ?

Mme BAUER.- Je voudrais revenir sur cette...

M. MIHOUBI.- Hors micro

Mme BAUER.- C'est trop tard ?

M. le Maire.- Normalement, oui. Chose votée.

Mme BAUER.- C'est une erreur.

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. le Maire.- Sur l'abstention, peut-on revenir en arrière ? Il faudrait abroger et revoter. Chose votée, je suis désolée.

Je mets au micro - et ce sera au procès-verbal – le fait que votre abstention n'était pas forcément voulue en l'état sur le cas de la donation de Madame BRISSONI.

Très bien, merci beaucoup. La séance est levée. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h40

Fait à AMBILLY, le 27.02.2023

Guillaume MATHELIER,
Maire



Bertilla LE GOC,
Maire-adjointe
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 19 janvier 2023

Projet de délibération portant sur la révision du règlement intérieur du Conseil
municipal – Ajourné

Délibérations n°001-2023 à 014-2023

Pièces jointes aux délibérations